



EAFC Fléron-Charlemagne
Rue Charles Delière 9
4623 Fléron
04 377 99 99
www.promotion-sociale.be

Formation continue des Ambulancier de Transport Non Urgent de Patients

PHTLS for First Responders

(Participation aux deux journées OBLIGATOIRE)



Condition d'accès à la formation :

- Être détenteur du titre d'Ambulancier de Transport Non Urgent de patient (les infirmiers-ambulanciers ne sont pas admis à la formation).
- Avoir honoré le montant de l'inscription avant le début de la formation

Prix de la formation : 160 Euros

JOUR 1 – 4,5 périodes de cours (1 période = 50 minutes)

Horaire	Matières
9 :00 – 12 :55	Préparation : Algorithmes, systèmes et transmission

JOUR 2 – 10,5 périodes de cours (1 période = 50 minutes)

Horaire	Matières
7 :45	Accueil
08 :00 – 08 :15	Présentation du cours
08 :15 – 08 :45	Leçon 1 : Introduction, aperçu des soins de traumatologie et PHTLS pour First Responders
08 :45 – 09h30	Leçon 2 : Principe de l'évaluation et de prise en charge (A-B-C-D-E)
09 :30 – 09 :45	Pause
09 :45 – 10 :30	Leçon 3 : Gestion des voies aériennes (A), ventilation et oxygénation (B)
10 :30 – 11 :30	Ateliers : Évaluation et la prise en charge de la ventilation (B)
	Atelier 1 Evaluation traumatologique
	Atelier 2 Evaluation des voies respiratoires & utilisation du BAVU à 1 & 2 intervenants
11 :30 – 12 :30	Pause – Un repas est compris dans l'inscription
12 :30 – 13 :15	Leçon 4 : Circulation, hémorragie et états de choc (C)
13 :15 – 04 :00	Ateliers :
	Atelier 1 Gestion hémorragique des extrémités
	Atelier 2 Gestion hémorragique jonctionnelle
14 :00 – 14 :15	Pause
14 :15 – 15 :00	Leçon 5 : traumatisme crânien et spinaux (D-E)
15 :00 – 15 :45	Ateliers : désincarcération et mobilisation du patient
	Atelier 1 Extraction d'urgence
	Atelier 2 Mobilisation du patient
	Atelier 3 Méthodes facultatives
15 :45 – 16 :45	Ateliers : travail de simulations
	Atelier 1
	Atelier 2
	Atelier 3
16 :45 – 17 :00	Leçon 6 : Synthèse de la formation
17 :00 – 17 :30	Evaluation - résultats

Au terme de la formation, une évaluation certificative est réalisée et donne lieu, en cas de réussite, à la délivrance :

- d'un certificat émis par la US / National Association of Emergency Medical Technician (NAEMT). Ce certificat a une durée de validité de 4 ans. Après cette période, un recyclage sera nécessaire pour maintenir sa validité.
- d'une attestation de suivi de la formation continue de l'Ambulancier de Transport Non Urgent de Patient.